

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 Avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 14 Avril 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle- LE BRETON Christine- GARAUD Marie Claude- COUTEAU Marie-Thérèse. LE NINAN Alexandra. PUISSANT Morgane.
MM. BEY Jean-Marie- DUBOIS Maurice -MOUSSARD Daniel- COUEDIC Jérôme. LE MEDEC Christian -MERVEILLEUX Richard.

Etait absent : M. DUPE Laurent.

Madame LE NINAN Alexandra a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 Mars 2017.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 22 Mars 2017.

OBJET : Voirie et Patrimoine : convention de mise à disposition de service partagé avec de l'Oust à Brocéliande communauté.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que les services techniques de la communauté de communes réalisent des travaux pour le compte des communes de l'Oust à Brocéliande et donne connaissance de la délibération du 30 Mars 2017 de l'Oust à Brocéliande communauté concernant la prestation voirie-patrimoine –vote des tarifs des travaux. La facturation est faite aux communes sur la base du temps effectif de travail et du temps d'occupation du matériel. Les heures des agents et les heures du matériel sont valorisées par un taux horaire qui est défini par l'assemblée délibérante et sur proposition de la commission et donne connaissance des tarifs adoptés.

Une convention de mise à disposition de service partagé est proposée aux communes.

Madame le maire propose de signer cette convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

Travaux de fauchage et débroussaillage d'accotement : choix du prestataire.

Madame le Maire présente les deux devis reçus :

		<u>SARL GUILLAUME</u>
	QUAD PASSION 56	
Travaux de fauchage d'accotement	45,00€ HT L'h	48,00 € HT L'h
Travaux de débroussaillage de talus Avec épareuse	55,00€ HT «	52,00 € HT l'h

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient l'offre de l'entreprise QUAD PASSION 56.

Objet : Travaux de voirie programme 2017 : Demande de subvention au conseil départemental.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une aide pour investissement sur la voirie communale est accordée par le conseil départemental au titre du PDIC.

Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 9375 € HT au taux de 20 %.

Elle propose d'inscrire à ce programme la VC1 (de la route de Rochefort au bourg , beausoleil) ainsi qu'une portion de la voie communale du coin d l'or.

Le devis établi par les services techniques de l'Oust à Brocéliande Communauté s'élève à 18225,00 € HT soit 21.870,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, inscrit à ce programme les voies précitées pour un montant H.T de 18.225,00 €.

OBJET : Lotissement Le Vallet : plan de financement.

Le conseil municipal après examen du plan de financement prévisionnel de l'aménagement du lotissement le Vallet proposé par Le Maire approuve le plan de financement tel que présenté ci-après. Le montant des recettes n'étant pas connu à ce jour, ce plan de financement sera amené à évoluer.

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel - Opération aménagement lotissement Le Vallet

DEPENSES		HT	TTC
Solution de base LOTISSEMENT			
Installation de chantier	5 000	6 000	
Terrassements	20 000	24 000	
Voirie	75 000	90 000	
Assainissement Eaux usées	41 500	49 800	
Assainissement Eaux pluviales	60 000	72 000	
Bassin tampon	13 800	16 560	
Espaces verts lotissement et bassin	10 000	12 000	
Sous total solution base LOTISSEMENT	225 300	270 360	
Concessionnaires			
SDE Basse tension : 44000€ dont 50%commune	22 000	26 400	
SDE Transfo: 60000€ dont 50%commune	30 000	36 000	
SDE éclairage public 8000€ dont 50%commune	4 583	5 500	
EDM Eau potable	47 200	56 640	
Télécommunications	12 000	14 400	
Sous total travaux concessionnaires	115 783	138 940	
Travaux extérieurs au lotissement (RD166)			
Accotement	3 500	4 200	
Plateau	8 500	10 200	
Barrière bois sécurisation accotement	4 800	5 760	
Sous total travaux ext au lotissement (RD166)	16 800	20 160	
Plantations, mobiliers et ouvrages qualitatifs			
	33 722,00	40 466,00	
Bureau d'étude			
	19 855	23 825	
Achat terrain lotissement (revalorisation)			
	7381	7 381	
Achat terrain bassin tampon			
	25 000	25 000	
TOTAL DEPENSES	443 841,33	526 133,00	
RECETTES (pour 7586 m2 commercialisables)			
Subvention département			
Assiette subventionnable = coût de l'opération(HT)- recettes prévisionnelles(25€HT) soit 443 841-189 650=254 191 d'assiette subventionnable	63 547	77 426	
Subvention département:254 191 x25 % = 63 547			
Subvention communauté de communes PLH			
2000€ par logement social	6000	6000	
Vente terrain Mr Le Medec	2470	2470	
19€ (HT) x 130m2			
Subvention Etat			
Dépense subventionnables:	15 962	15 962	
Travaux sécurisation RD166	16 800		
Viaabilisation logements sociaux	42 320		
Total	59 120	71 782	
		Taux : 27%	
Vente terrains : 7586 m2 commercialisables			
Hypothèse 25€ HT le m2	189 650	227 580	
Autofinancement	166 212,33	137 764,33	
TOTAL RECETTES	277 629	306 077	
		80 869,33	
		362 972	

mis à jour le 25/04/2017

OBJET : Lotissement Le Vallet : Demande de subvention au titre de la DETR.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention pour l'aménagement du lotissement peut être accordée au titre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux).

Le montant des travaux est estimé à 443 841,33 € HT.

Dans le cadre de la DETR, seuls les travaux de sécurisation de la RD166 (16800 € HT) et la viabilisation des logements sociaux (42320 € HT) sont éligibles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Demande au Préfet l'octroi d'une subvention portant sur le total des opérations d'aménagement du lotissement. Ce programme de développement de l'habitat étant le seul investissement d'envergure de la mandature.

Objet : Lotissement Le Vallet : demande de subvention au conseil départemental au titre du PST (programme de solidarité territoriale).

Cet objet est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

OBJET : Mission de service civique.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une mission de service civique. L'intitulé de la mission serait « sensibilisation et mobilisation de la population à l'environnement urbain. La mission de service civique s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24 heures.

Le volontaire (un jeune de 16 à 25 ans) est indemnisé 577,08 € net par mois. 470 euros sont pris en charge par l'Etat et 106,94 € par la commune.

Cet engagement volontaire a une durée de 6 à 12 mois.

Après présentation du contenu de la mission, le conseil municipal décide de mettre en place une mission du service civique.

OBJET : Demandes de subventions 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote les subventions suivantes :

CCAS ST ABRAHAM	2000
USSAC Foot (1 contre)	500
USSAC Tennis de table (1 contre)	100
USSAC Gym (1 contre)	50
Amicale du personnel des communes ST Abraham et Val d'oust (1 contre)	135
Club de l'amitié	50
APEL ST ABRAHAM	200
Association Pas à Pas	60
UNC-AFN	100
Banque alimentaire du Morbihan	70
Société de chasse de ST ABRAHAM	250

Affiché Le 16 Mai 2017
Le Maire,
Gaëlle BERTHEVAS



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15